

## Ordre du jour AGO Samedi 24/01/2015

1°) Récemment des glissières de sécurité ont été installées pour empêcher que des véhicules ne tombent dans les propriétés sous-jacentes il reste quelques endroits où leur présence serait nécessaire, notamment entre le 141 au 229 chemin de crémat, Quand est-il ?

2°) **Reprise des cambriolages**, (le dernier début 2015) malgré une étroite collaboration avec la police nationale et municipale et un réseau de voisin vigilant approprié, on s'aperçoit que les patrouilles de surveillances sont quasi inexistantes actuellement, y a-t-il une raison ?

### 3°)-**Usine de traitement VEOLIA**

a)Malgré de multiples réunions et la mise en place d'un plan d'action de réductions des nuisances avec les représentants de Véolia, de deux articles par FR3 et Nice Matin il persiste toujours :

b)-Le bruit occasionné par le déplacement et chargement des bennes par des pelleteuses en pleine nuit est très fort

c)-Le bruit des chaînes de tri puisque les trois grandes portes sont ouvertes en quasi permanence.

d)-Le bruit généré par la klaxon des camions et de leur bip sonore de recul, ou bien lorsqu'il déposent des containers surtout la nuit, nous demandons le soutien de Monsieur le Député-Maire comme conciliateur afin d'y donner une suite favorable, et l'application du plan d'action énoncé plus haut ce qui éviterait la mise en place d'une intervention du conseil de notre Comité, devant une situation devenue insupportable pour les riverains avoisinant.

4°)- **Nous demandons une signalisation Européenne** au début du chemin de Cremat côté PAL pour signaler la longueur du convoi autorisé et la hauteur, il faut considérer le problème en aval, dès la sortie de l'autoroute) ainsi que sur le début de l'avenue Auguste Vérola côté RM 6202 En effet beaucoup trop de camion étranger emprunte le chemin de Cremat croyant aller au PAL, seul les panneaux énoncés plus haut sont connus des chauffeurs étrangers.

5°)-**Nettoyage des accotements**, lors de la venue de Monsieur le Député-Maire en 2012 nous avons demandé que ces accotements soient nettoyés deux fois par/an, chose qui nous a été acceptée, pourquoi en 2014 aucune intervention n'eut lieu, pas plus qu'au début 2015 ?

6°)- Vu que le prolongement du réseau d'eau pluviale enterré n'est plus d'actualité, il est grand temps de refaire l'asphaltage dans la portion de route citée entre le Virage de l'Anglaise et le 101 Chemin de Crémat, cette dépense devait faire l'objet d'une inscription aux travaux pour 2015 quand est-il ?

7°) -**Nous demandons la suppression** du **Créa-BUS** et la mise en place d'une **navette** avec rotation appropriée par une inter modalité, « réseau urbain- chemin de fer de Provence- secteur collinaire ».

8°) Maintenant que la Ville est propriétaire de la largeur des deux mètres de route au 540 chemin de crémat ? après une gestation de 40 années 2015 sera-t-elle l'année de la naissance d'une voie élargie à souhait ?

9°) Nous demandons aux services concernés de La Métropole une plus grande fermeté afin que les propriétaires dont leurs haies ainsi que les branches d'arbres en bordure de chemin carrossable débordant sur la route soient taillées au plus près.

9°) **Ecole de Cremat**, quelles sont les avancées dans ce dossier ? Quelle sont les résultats de la DUP ?

Quand l'enquête publique va telle commencée ?

10°) L'incontournable « Goulet de Mossa » sœur jumelle du 540 chemin de crémat , avons-nous des nouvelles de l'Arlésienne ?

11°) Est-il possible de faire nettoyer l'abris bus du tennis deux fois /an , ainsi que les raccourcis N° 1-2-3 et procéder aux réparations de leurs caniveaux qui sont totalement délabrés et n'assurent plus la fonction de drainage de l'eau.

L'érosion faite par ces eaux de pluies atteints aussi les marches des escaliers puisque de grosses parties en béton se détachent.